Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 039-213904782-20250702-VSCDC022025-AR

DECISION DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE SAINT-CLAUDE
En vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal

N° DC02-2025

RENFORCEMENT DU RÉSEAU D'EAU PLUVIALE DE LA COMMUNE

Le Maire de la Commune de Saint-Claude

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°13/34 du 11 avril 2024 par laquelle le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal afin d'être chargé pendant la durée de son mandat de prendre un certain nombre de décisions, parmi lesquelles celle de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, pour toute demande en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de solliciter des subventions dans le cadre du projet de renforcement du réseau d'eau pluviale de la commune,

DECIDE

Article 1 : D'acter que le montant des travaux relatifs au renforcement du réseau d'eau pluviale de la rue Mercière s'élève à 153 322.24 €.

Article 2 : De valider le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant HT
Terrassement	8 064.70 €	Agence de l'eau	70 %	107 325.82 €
Eaux pluviales	4 542.40 €	Département	10 %	15 332.26 €
Maçonnerie et bordures	23 592.00 €	Autofinancement	20 %	30 664.52 €
Voirie et cheminements	110 009.80 €	TOTAL	100 %	153 322.60 €
Espaces verts	7 113.70 €			
TOTAL	**153 322.60 €**			

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 039-213904782-20250702-VSCDC022025-AR

Article 3 : De solliciter les subventions correspondantes

Article 4 : La présente décision sera :
- Inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait affiché à la porte de la Mairie,
- Transmise à Madame la Sous-Préfète,
- Transmise pour mise en œuvre aux services concernés.

Fait à Saint-Claude, le 02 juillet 2025

Le Maire
Jean-Louis MILLET

MAIRIE DE SAINT-CLAUDE (JURA)

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en sous-préfecture le
Et publication ou notification le